

**RAPPORT N° 03/6-10**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PRISE EN CONSIDERATION D'OPERATIONS  
D'AMENAGEMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS  
(périmètres d'études / Article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme)**

**BANDE D'ETUDES DE LA VOIE DE PIEMONT**

Le Conseil Communautaire du 22 mai dernier, en arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains, a également classé la Voie de Piémont au titre des voiries d'intérêt communautaire prioritaires.

L'itinéraire existe déjà pour partie :

- sur Saint-Denis, l'itinéraire existe mais il manque notamment trois franchissements de ravines.

La voie est conçue pour favoriser la circulation des transports collectifs. On s'oriente ainsi vers :

- un itinéraire continu à 2 x 1 voie,
- une priorité aux TC (couloirs d'approche pour les bus...),
- un itinéraire multi-modal (piétons et vélos pris en compte).

Quelles que soient les solutions techniques retenues, l'axe sera exploité avec une forte priorité aux transports publics, sur l'ensemble de son itinéraire. Ces priorités se traduiront essentiellement aux carrefours et à l'insertion dans la circulation et au droit des équipements. Pour ce faire, le PDU de la CINOR impose l'objectif de réserver les emprises nécessaires dans le cadre du PLU de Saint-Denis.

Ainsi, une étude globale de ce projet sera lancée très prochainement par la CINOR au titre de sa compétence « Voirie d'Intérêt Communautaire » afin de définir précisément les tracés et les conditions de la mise en œuvre progressive de la Voie de Piémont.

Pour le territoire de la Commune de Saint-Denis, il s'agit de pouvoir mettre en œuvre le projet et la bande d'études correspondante permettant, sur les secteurs aujourd'hui insuffisamment définis (du fait des options définitives de tracé à mettre en œuvre) :

- d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer selon les dispositions des Articles L. 111-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- d'inscrire ces prescriptions au PLU de Saint-Denis dont le projet sera prochainement arrêté.

**RAPPORT N° 03/6-10**

Cette bande d'études sera annexée au projet de PLU arrêté en cours de révision et soumis à l'enquête publique qui lui est afférente. Ces dispositions sont décrites dans le plan joint en annexe au présent Rapport.

Je vous demande, par conséquent, de prendre en considération ce projet et la bande d'études qui lui correspond permettant, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer selon les dispositions des Articles L.111-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/6-10**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**PRISE EN CONSIDERATION D'OPERATIONS**  
**D'AMENAGEMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS**  
**(périmètres d'études / Article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme)**

**BANDE D'ETUDES DE LA VOIE DE PIEMONT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prend en considération le projet de la Voie Piémont et la bande d'études qui lui correspond permettant, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer selon les dispositions des Articles L.111-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

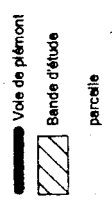


# COMMUNE DE SAINT-DENIS

## Bande d'Etude de la Voie de Plémont à Saint-Denis



COMMUNE DE SAINT-DENIS



Source : Mairie de Saint-Denis (CG), CINOR (D.A.D.)  
Réalisation : Culture d'analyse Spatiale, Novembre 2003  
HYSO CAS 18, Voie de Plémont à Saint-Denis, le 11/10/03

